D : le principe de non discrimination en droit social

Par **mafalda**, le **30/11/2006** à **16:46**

j'ai une dissertation à faire sur "le principe de non-discrimination en droit du travail"

je sais que le principe de non-discrimination est le principe d'égalité de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ainsi que le pilier fondamentale de la république.

mais, mon probléme se situe sur le choix du plan :

I. l'égalité direct
A. egalité professionnelle
B. egalité à l'embauche

II. l'égalité indirect

A. multiplication des critéres en vue d'éliminer une personne
B. la possiblité du recours en justice

je sais que mon plan n'est pas bon, mais j'arrive pas à trouver où. pour ma part, il me semblerai dans la deuxiéme partie.

qu'en pensez-vous, je veux seulement des critiques pour me faire avancer.

Par **pab**, le **30/11/2006** à **17:00**

Preums ! :)) Pour une fois que je peux dire ça :

Pourrais-tu exposer ta problématique avant tout ? wink:

Par **mathou**, le **30/11/2006** à **20:29**

Je déplace en droit social wink:

Pareil que Pab : pour savoir si ton plan est correct, il faut le comparer avec ta problématique, à laquelle il doit répondre. Tes idées me semblent bonnes mais je ne comprends pas très bien l'articulation de ton II.

Par **mafalda**, le **30/11/2006** à **21:32**

II.A correspond à la discriminination en vue d'évincer une personne par tous moyens moral afin de l'enlever de son poste

II.B le recours en justice vis à vis des faits.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés